

Interview à « l'Usine Nouvelle » (le 2/10/80), François Ceyrac, président du CNPF, « Il faut faire en sorte que la législation sur la durée du travail ne soit plus un obstacle à la rentabilisation des machines. (...) Le temps est venu de passer des expérimentations à la loi, une loi qui n'aura pas la rigidité de celle de 1936 : il faut briser les carcans. »

Pour bien faire pénétrer cette idée des innovations en marche, le CNPF a orchestré une véritable campagne de presse : en 1977 déjà, il avait publié deux gros volumes sous le titre « Amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise. Expériences et réalisations » ; en 1980, sous le même titre, il a publié le compte rendu de 1500 cas d'amélioration, dont une majorité tourne autour de l'organisation de la durée du travail. L'ensemble de la presse patronale a emboîté le

pas et beaucoup de quotidiens divers ont suivi ; ainsi que la télé. Tout le monde aujourd'hui a lu ou entendu au moins une fois des exemples de « temps de travail aménagé ». Nous en reproduisons quelques-uns ici, afin de faire apparaître la nature réelle des préoccupations patronales.

L'Expansion, mensuel devenu quinzomadaire, est une revue patronale particulièrement soucieuse de pousser aux « innovations ».



Dessin extrait de l'album « Baron noir » n° 4 de Got et Pétillon

## La semaine des deux dimanches

La semaine de quatre jours, c'est bien. Avec des machines qui tournent cinq jours, c'est mieux. C'est le système mis au point par Druon Note, jeune propriétaire des laboratoires Laphal (37 millions de francs de chiffre d'affaires, 125 salariés), près de Marseille.

Dès 1974, pratiquement le premier en France, il instaure la semaine de travail de quatre jours : du lundi au jeudi soir, dix heures par jour. Mais, très vite, cette initiative se révèle incompatible avec la croissance de l'entreprise.

D'où le changement intervenu en mars dernier : l'usine est désormais ouverte cinq jours, et dix heures par jour. Et le personnel (essentiel-

lement des femmes) est libre de choisir, en plus du week-end, un deuxième « dimanche ». En fait, tout fonctionne comme s'il y avait trois équipes : l'une qui travaille du lundi au jeudi, l'autre du mardi au vendredi, et la troisième qui « saute » le mercredi.

Tout le monde s'y retrouve, à commencer par le patron qui dispose de cinquante heures de travail par semaine sans payer d'heures supplémentaires. En un an, la productivité a progressé de 4 % et l'absentéisme est tombé à 5 %, un record dans la région. Quant aux salariés, ils ne veulent plus entendre parler de la semaine de cinq jours. □

« La semaine des deux dimanches »  
L'Expansion du 9 au 22 mai 1980



Ah, les beautés de la journée de dix heures pour des salariés qui sont en majorité des femmes... ! Doit-on supposer qu'elles n'ont plus rien à faire en entrant chez elles le soir ? Sûrement pas. Mais on comprend qu'elles ne veuillent pas travailler cinq jours, d'autant que le temps de transport est le même pour huit ou pour dix heures. Il n'empêche que, pour elles, la revendication d'une semaine de 32 heures maximum signifie une chose très simple : le droit de ne pas être épuisées par de trop longues journées de travail, tout en conservant le droit à trois jours de liberté hors du travail.